

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 12 décembre 2011****Présents**

Hervé FRADET (arrivé à 8h40), Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN (départ à 10h30 –
procuration à Pierre MEYNARD), François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Robert SKIPPON.
Alexandre FLEURET, Paul BERNARDET, Arnaud BONTEMPS, Maxence MELY, Simon BACIK.
Ali ZEROUATI.

Jean-Claude CASANOVA, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI
(départ à 10h00 – procuration à Christian LEQUESNE).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG, Maxime SAADA (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN).

Marina BERBIEC (procuration à Paul BERNARDET), Lise ANANOU (procuration à Arnaud
BONTEMPS), Alexis GIROULET (procuration à Maxence MELY).

Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI, Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul
FITOUSSI, Axel KAHN, Anousheh KARVAR, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Peter GUMBEL

Benjamin GIAMI

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Nicolas PEJOUT

Julien PALOMO

Dolly CARENE

Myriam DUBOIS MONKACHI

Pascale LECLERCQ

Françoise MELONIO

David COLON

Anne LESEGRETAIN

Pierre-Yves SUARD

Inge KERKLOF-DEVIF

Marie de BOYNES

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des
échanges,

directeur du service de la communication,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

directeur de la vie universitaire,

chargé de mission à la DES,

assistante d'Hervé Crès,

co-directrice de la scolarité,

co-directrice de la scolarité,

doyenne du Collège universitaire de Paris,

directeur du Collège Universitaire de Paris,

responsable des admissions Collège universitaire,

directeur financier,

directrice de la formation continue,

responsable juridique à la direction des RH.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Avis sur la proposition de budget 2012 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris | p. 2 |
| II. | Approbation du projet de modification des modalités d'entrée, à partir de 2013, au Collège universitaire | p. 9 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 14 novembre 2011 | p. 14 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 14 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE

La séance est ouverte à 8 heures 34 sous la présidence de Michel PEBEREAU qui annonce la liste des absents et les procurations :

- Lise ANANOU donne procuration à Arnaud BONTEMPS.
- Pierre MEYNARD donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Marie-Louise ANTONI donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Maxime SAADA donne procuration à Emmanuel GOLDTEIN.

I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2012 DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS.

a) Exposé

Richard DESCOINGS annonce que les ressources financières sont difficilement évaluables pour cette année, à commencer par celles de l'Etat. Le bouclage de la fin d'année est complexe. Une question d'apparence technique survenue la semaine passée est à régler avec le directeur général de l'enseignement supérieur. Elle porte sur deux millions d'euros en 2011, avec une information intervenue seulement en décembre. Pour 2012, le directeur a assuré la mise en œuvre du contrat quadriennal. Richard DESCOINGS considère que le budget doit donc prendre acte du contrat tel qu'il a été signé et confirmé. L'incertitude vaut également pour les ressources en provenance des entreprises. Ces dernières perdent l'accès à une information fiable quant à l'évolution de leur activité ou de leur marge et partant de leur capacité à financer des actions qui ne sont pas directement dans leur objet social. Toutefois, quelle que soit leur situation, les entreprises ont besoin de recruter. Sciences Po formant de bons diplômés, des liens sont appelés à se maintenir entre les institutions. L'objectif pour 2012 est de maintenir les résultats atteints lors de ces trois dernières années. L'incertitude est accrue par les sollicitations de multiples acteurs sur la meilleure utilisation de la taxe d'apprentissage. Elles sont particulièrement prégnantes pour cette année, comme dans toute année électorale. La troisième source de financement est constituée des droits de scolarité versés par les étudiants. Richard DESCOINGS remercie la commission des finances du Conseil de direction qui a examiné le budget la semaine précédente et qui a soulevé ce point important. Des augmentations ne seront demandées qu'aux étudiants appartenant à la tranche la plus élevée. Enfin, la ressource en provenance des donateurs est marquée par l'incertitude sur l'avenir de leurs propres revenus ou de leur patrimoine.

Dès lors, Richard DESCOINGS a demandé à la direction financière de constituer une réserve de précaution sur la totalité du budget de l'institution pour 2012, équivalente à 5 % du budget. Il espère que cette réserve n'aura pas à être utilisée pour faire face à un accident, mais plutôt pour mener à bien les missions. Il propose au Conseil de direction de tenir la vision budgétaire à moyen et long termes, mais de ne pas prendre de risques pour l'année 2012. Deux moments forts auront lieu en février et en septembre 2012. En février 2012, au travers du concours pour les initiatives d'excellence, de grands établissements reconnus pour leurs qualités particulières seront relativement protégés des difficultés budgétaires. Les autres seront au contraire plus exposés. Le second moment fort aura lieu en septembre 2012. Un nouveau gouvernement sera issu des élections présidentielles et la nouvelle Assemblée nationale votera une loi de finances rectificative pour 2012. Richard DESCOINGS conclut que l'incertitude, si elle existe indéniablement, est difficilement mesurable. Il faut prendre des précautions supplémentaires pour anticiper le risque.

Du côté des dépenses, Richard DESCOINGS indique que les prévisions sont pluriannuelles, au soutien de stratégies également pluriannuelles. Il est de bonne politique de maintenir cette vision stratégique en s'adaptant en cours d'année si des difficultés apparaissent. Il faut éviter les politiques de *stop & go*. Des efforts encore plus grands que d'habitude devront être consentis. Il faudra faire attention en matière de recrutement. En parallèle, dans les moments de crise, le sursaut nécessaire pour passer le moment difficile peut permettre de se retrouver plus fort.

Michel PEBEREAU rappelle que l'année passée il avait manifesté une grande inquiétude quant aux perspectives financières. Une confirmation se produit actuellement. Il faut donc que l'Etat mette en œuvre le programme qui était prévu. De plus, il faut tenter de sécuriser le financement du côté des entreprises et des donateurs. Le monde politique s'étant attaqué aux systèmes fiscaux en place, les donateurs prennent en compte les modifications. Une période d'aléa risque de prendre place pour l'année 2012. Il faut prendre les dispositions nécessaires aujourd'hui pour faire face à toute éventualité de diminution des recettes.

Richard DESCOINGS propose d'examiner plus précisément les ressources. Il observe que, sur les cinq dernières années, l'Etat a largement accompagné Sciences Po, notamment lors de la signature du contrat quadriennal en 2009. Pour le moment, à la date du 5 décembre, le contrat demeure inchangé. Cette progression est à la fois importante et continue, tout en ayant un taux de progression qui décline chaque année. L'Etat s'était engagé de manière très forte. Un nouveau contrat quinquennal devrait permettre de définir l'apport des finances publiques. Sciences Po a une certaine ancienneté par rapport aux compétences élargies des universités. Certaines d'entre elles connaissent actuellement des difficultés. Elles ont pour la première fois des responsabilités qu'elles n'avaient pas l'habitude d'exercer jusqu'à présent, notamment en termes de gestion de la masse salariale. Les fonds recueillis auprès des collectivités locales qui financent les campus continuent d'augmenter. Elles connaissent un accroissement de leurs dépenses, résultant en particulier du transfert de compétences de l'Etat. Les ressources de ces collectivités locales sont elles-mêmes incertaines, car elles proviennent dans une large mesure de l'Etat. D'autres ressources pour les collectivités sont extrêmement sensibles à la conjoncture, à l'instar des droits de mutation. La modification des règles fiscales sur les transferts de patrimoine affecte par définition les droits de mutation. Une négociation est en cours avec les villes et régions qui accueillent les campus pour qu'elles focalisent une partie de leurs moyens sur l'institution.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs continuent de soumettre des projets de qualité à la Commission européenne et sa direction générale, chargée de la recherche au Conseil européen de la recherche. En 2011, pour la première fois, un professeur d'histoire, Paul-André Rosental, a obtenu un financement du Conseil européen de la recherche, de l'ordre de 1,4 million d'euros sur trois ans. Richard DESCOINGS se félicite de cette décision pour l'histoire, discipline traditionnellement considérée comme ne coûtant rien. Les imputations comptables année par année n'ont pas beaucoup de sens : il est impossible de déterminer si les versements auront lieu en cours d'année. Ils sont donc imputés en cours d'année sur les comptes présentés en fin d'année.

Par ailleurs, pendant plusieurs années, la taxe d'apprentissage a été sollicitée des entreprises pour financer des expérimentations menées dans une dizaine de lycées en France. Les entreprises sollicitées ont établi un bilan favorable de ce dispositif. Il y a quelques semaines, une réunion s'est tenue entre les représentants des dix lycées également très satisfaits de l'implication des entreprises. En 2005, le législateur avait permis à l'Education nationale de procéder à des expérimentations, financées en 2008 et 2009. En 2011, le Ministère a créé une fondation autour de l'égalité des chances, hébergée par l'Institut de France et en charge de prendre le relais. Il n'entre pas dans l'objet social de Sciences Po d'assurer le financement de ces expérimentations à moyen terme. Cette transformation se traduit dans les comptes. Pour autant, le niveau de collecte de la taxe d'apprentissage, principale ressource en provenance des entreprises, demeure incertain.

Les levées de fonds constituent la source de financement la plus sensible à l'incertitude à la fois économique, fiscale et financière. De nombreux donateurs sont actifs aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Le changement des règles fiscales entraîne une interrogation des donateurs. En 2011, une baisse des dons n'a pas été constatée, mais il n'existe plus d'engagement pluriannuel de leur part.

En matière de formation continue, Richard DESCOINGS remercie l'équipe qui a entamé un redressement à cet égard. Lors de deux années difficiles, l'évolution du chiffre d'affaires avait été confondue avec celle de la marge. La croissance de l'activité de formation continue masquait une diminution de la marge. Un audit financier a été réalisé en début d'année 2011. Le redressement de la situation est en cours, bien qu'il demeure difficile. Un élément encourageant est le nombre croissant de personnes qui s'engagent dans une exigence intellectuelle et investissent en temps. Une cérémonie de remise des diplômes a été organisée pour 170 diplômés la semaine précédente. De vraies promotions de diplômés existent dans le domaine de la formation continue.

La réforme des droits de scolarité arrêtée en 2009 continue.

Hervé CRES précise que la proposition de la direction a été présentée devant le Conseil de direction. Il s'agit de geler les montants de contribution des familles pour toutes les tranches, à l'exclusion des deux dernières. Le référentiel des familles est celui composé de deux adultes et deux enfants à charge, soit trois parts fiscales. Les familles concernées par une proposition d'augmentation sont celles dont les revenus mensuels nets sont, pour la première tranche, supérieurs à 11 000 euros et, pour la seconde tranche, supérieurs à 17 000 euros. L'augmentation est de l'ordre de 3 à 4 % pour les revenus mensuels nets compris entre 11 000 et 17 000 euros, et de 4 à 5 % pour ceux qui sont supérieurs à 17 000 euros.

Richard DESCOINGS présente la prévision de dépenses. Les recrutements seront ralentis en 2012. L'ampleur de ce ralentissement sera déterminée au fur et à mesure de l'année. En cas extrême, il aboutira à un arrêt. Des arbitrages difficiles sont à effectuer entre l'emploi et le pouvoir d'achat. Il est choisi pour l'instant de privilégier un maintien du pouvoir d'achat des salariés. Les dépenses d'enseignement accompagnent la réforme du cursus, dans une perspective pluriannuelle. La ligne est celle qui avait été présentée au Conseil d'administration. Même si cette perspective sur cinq ans est difficile à établir, l'exercice permet de mieux maîtriser les dépenses. Les dépenses documentaires sont focalisées de plus en plus vers les ressources numériques. La pratique des lecteurs s'est profondément transformée en ce sens. Le nombre de boursiers et le montant de l'aide financière directe aux étudiants continuent leur augmentation. En 2011, la dépense atteint 3,9 millions d'euros pour l'aide financière directe aux étudiants. 7,7 millions d'euros sont prévus pour 2012, ce qui constitue une croissance considérable. En matière d'immobilier, la stratégie depuis plusieurs années est de s'étendre en se recentrant et en se débarrassant de nombreuses dotations sur des surfaces limitées, ce qui aboutit à un coût élevé du mètre carré. Ce recentrement intervient autour du 13, rue de l'Université, rue des Saints-Pères et 9, rue de la Chaise. 27 sites correspondent à de petites implantations depuis 2004, suivant ainsi le souhait du Conseil d'administration. Depuis deux ans, Sciences Po loue 10 000 mètres carrés à Saint-Germain des Prés au prix de 360 euros TTC du mètre carré. Enfin, la politique partagée par toutes les équipes de Sciences Po est de faire en sorte que les ressources soient le moins possible dédiées aux dépenses de fonctionnement. Année après année, la part de ces dépenses tend à diminuer. Elle s'établit aujourd'hui à seulement 11 % du budget. Des marges de manœuvre existent encore. La masse considérable de feuilles de papier utilisées dans les imprimantes et laissées à la bibliothèque constitue une contradiction avec l'idée de conserver les ressources naturelles. Richard DESCOINGS a demandé aux équipes en charge de cette question de déterminer la meilleure manière de responsabiliser les lecteurs ou d'empêcher le gaspillage. Avec le gain de puissance des imprimantes, ce gâchis est actuellement très élevé. Au niveau des investissements, l'année 2012 sera modeste, au regard de sa vocation de prudence.

Ce budget n'est pas lié à un renoncement. Il tente d'assurer l'avenir, de maintenir la vision tout en prenant en compte la prudence imposée par la situation.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU rappelle que l'avis du Conseil de direction est sollicité sur le budget, de même que sur les dispositions relatives aux droits de scolarité.

Maxence MELY salue la prudence affichée par la direction. Deux points retiennent son attention à la lecture de ce budget. Il s'étonne du silence lié aux droits de scolarité versés par les étudiants étrangers issus d'un pays hors de l'Union européenne. Or ils sont assimilés à ceux payés par les plus riches. Les droits de scolarité de ces étudiants continuent à augmenter de manière ininterrompue. Par ailleurs, l'augmentation de la dotation aux vacances étudiantes constitue l'autre point marquant. Maxence MELY regrette que cette évolution, positive, n'arrive que fin 2011. Depuis 2007, son organisation soutient l'idée de l'augmentation de cette dotation, notamment à la bibliothèque, ce qui permettrait d'élargir ses horaires d'ouverture.

Paul BERNARDET rappelle l'analyse qu'effectue l'UNEF depuis plusieurs années concernant les frais d'inscription à Sciences Po. Selon lui, trois éléments apparaissent comme particulièrement incohérents. Les frais d'inscription pour le Collège universitaire et le master sont très différents, avec une augmentation significative à l'arrivée en master. Or les étudiants s'engagent en général pour cinq

années de scolarité à Sciences Po. Il paraît donc incohérent d'accroître de façon si importante les frais d'inscription entre les deux cycles. La deuxième incohérence est liée à la question de la reconnaissance de l'indépendance des étudiants afin de leur permettre d'être exemptés des frais d'inscription. Ces derniers étant calculés sur le revenu des parents, ils remettent en question l'autonomie des étudiants qui ne peuvent étudier à Sciences Po sans une intervention financière de leurs parents. La troisième incohérence est relative aux étudiants étrangers hors Union européenne, qui ne sont pas intégrés au système de frais dégressifs. Ils doivent payer les frais d'inscription les plus élevés. L'UNEF émet donc depuis plusieurs années deux revendications à cet égard. La première est la linéarisation des frais d'inscription. Par un effet de seuil, le passage d'une tranche de revenu à une autre produit en effet une augmentation soudaine et conséquente des frais. Les ménages les plus aisés paient proportionnellement moins que les ménages plus modestes. A défaut de le rendre juste, la linéarisation permettrait de rendre le système cohérent. La deuxième revendication concerne le gel de l'augmentation. La direction avait répondu que l'inflation obligeait à cette croissance. Or l'inflation affecte aussi les revenus nominaux. Cependant, l'UNEF se satisfait de ce que le gel sera accordé en 2012 à la majorité des tranches. Elle ne s'opposera pas à l'approbation du niveau de frais d'inscription dans la mesure où ce gel constitue une avancée importante. Deux limites sont toutefois à noter, concernant d'une part la pérennité de ce gel, d'autre part les étudiants étrangers hors Union européenne qui voient encore une fois leurs frais d'inscription augmenter.

Robert SKIPPON souligne que nombre d'étudiants se plaignent du manque d'espace dans les bibliothèques et les salles communes de travail. De plus, il constate deux inégalités, au vu de la volonté de Sciences Po de s'internationaliser et de l'importance accordée aux langues. Les conférenciers en langues et les maîtres de conférences en général ne reçoivent pas le même traitement. De plus, à l'intérieur des rémunérations des conférenciers en langues, les niveaux 1 à 3 sont payés moins que les niveaux 4 et 5. Robert SKIPPON désire que ces inégalités soient effacées.

Laurent GERMAIN évoque le résultat positif de 1,5 million d'euros pour l'année 2011 en parallèle de l'incertitude de 2 millions d'euros. Il demande s'il existe un risque pour que le résultat final de 2011 soit déficitaire. Il s'accorde avec l'idée de demeurer sur l'esquisse de moyen terme et de prendre des mesures conservatoires. La réduction des dépenses et, notamment, la baisse des frais de fonctionnement, lui semble particulièrement pertinente. Il faut être attentif aux charges fixes, donc à la masse salariale. L'incertitude se croise entre les ressources propres de l'établissement et le financement de l'Etat.

Au nom de la Confédération étudiante, Simon BACIK reconnaît le cadre particulier dans lequel le budget doit être approuvé. Il importe que le budget sécurise la qualité des études et tout ce qui fait la valeur du diplôme de Sciences Po. En tant que premiers usagers de Sciences Po, les étudiants s'intéressent à leur insertion professionnelle. La stabilisation du nombre d'étudiants peut ressortir de deux causes, à savoir la volonté de sécuriser les budgets en direction des étudiants et la prise en compte de leurs perspectives professionnelles. Plus ces dernières sont rapides et intéressantes, plus le nombre d'étudiants pouvant être accueillis à Sciences Po est grand. Lors de la Commission des finances, Simon BACIK avait demandé des précisions sur les moyens de Sciences Po Avenir. Par ailleurs, le budget dans son ensemble connaît des avancées que la Confédération étudiante aimerait voir sanctuarisées, à l'instar de la sécurisation de Sciences Po dans son environnement aléatoire, de la qualité pédagogique et de la justice sociale. Simon BACIK indique que son organisation sera attentive à ce que l'augmentation des aides sociales soit effective jusqu'en 2016. La redistribution doit intervenir pour les étudiants français, mais aussi étrangers. 15 % des frais de scolarité sont ponctionnés aux étudiants étrangers hors Union européenne. Le gel des frais d'inscription du Collège universitaire et des masters pour 94 % des foyers paraît fondamental à Simon BACIK.

Ali ZEROUATI annonce que lors de la rentrée 2012-2013, 11 900 étudiants sont attendus en parallèle du ralentissement du recrutement des salariés. Il s'inquiète de ce ralentissement et de la stabilisation du nombre d'étudiants.

Hervé FRADET remercie la direction pour la présentation de ce budget en ces temps d'incertitude. Le moment n'est certes pas opportun pour les maîtres de conférences qui n'appartiennent pas au corps des enseignants de langues pour demander une augmentation. Il souhaite mettre en exergue le fait que la charge de cours n'a pas été augmentée depuis longtemps à Sciences Po.

François HEILBRONN remercie la direction pour la clarté du budget et le niveau de détails apporté. Il n'a pas consulté d'éléments liés au bilan. Il souhaite connaître la valeur des actifs immobilisés et le niveau d'endettement de la FNSP et de l'Institut d'Etudes Politiques.

Arnaud BONTEMPS souhaite revenir sur les grandes orientations du budget. Il s'accorde avec Paul Bernardet concernant les limites portées par les frais d'inscription. Certaines incohérences, comme l'a rappelé Paul BERNARDET, font que le système ne suit pas totalement sa propre logique, d'où la revendication de l'UNEF d'une linéarisation par le bas des frais d'inscription. Une autre limite plus fondamentale met Sciences Po dans un dilemme. 38 millions d'euros pèsent sur la structure sociale du corps étudiant à Sciences Po. Face à la montée de la démocratisation, soit il est décidé de la bloquer pour éviter que ne se perdent les 38 millions d'euros de ressources, soit les frais d'inscription qui pèsent sur les foyers les plus aisés et les familles des étudiants étrangers hors Union européenne sont augmentés toujours plus. Or, la principale ressource du budget de Sciences Po se trouve en difficulté financière : Les étudiants étrangers sont eux aussi touchés par la crise. Les boursiers parmi ces étudiants ne sont même pas exonérés des frais de scolarité. Les dépenses en aides sociales augmentent deux fois moins vite que le revenu issu des frais de scolarité. Certes, avec la crise, une grande incertitude prévaut sur la taxe professionnelle, les dons et les ressources publiques qui augmentent moins vite que le nombre d'étudiants. Elle porte aussi sur le niveau d'endettement et les prêts structurés qui ont pu être contractés. L'un des objectifs de Sciences Po porte sur une parité entre ressources propres et ressources externes, dont les financements publics. Il s'agit donc d'augmenter à hauteur de 40 % le nombre d'étudiants étrangers dans les formations diplômantes, et à 50 % dans le nombre total d'étudiants à Sciences Po. La stratégie est cohérente dans la mesure où les ressources propres reposent sur les frais d'inscription, ces derniers étant directement liés au nombre d'étudiants étrangers.

Arnaud BONTEMPS rappelle que l'augmentation des frais d'inscription survient de manière mécanique, avec la réforme de 2013 qui est prise en compte progressivement. Les dépenses en aides sociales augmentent moins rapidement. Tous les chiffres de ressources augmentent, ce qui constitue un phénomène positif. Cependant, l'orientation générale prise repose sur une ressource stable, à savoir les frais d'inscription et les étudiants étrangers hors Union européenne. Arnaud BONTEMPS ne partage pas cette orientation. Il désire exprimer à la fois son inquiétude et son opposition à cet égard.

Michel PEBEREAU estime que les dépenses publiques iront au mieux en se stabilisant, mais probablement en diminuant. Les prêteurs n'accorderont plus de prêts si les déficits publics ne disparaissent pas. Le refinancement de la dette qui s'élève aujourd'hui à 1 600 milliards d'euros deviendra problématique. En 2012, la France aura à trouver 240 milliards d'euros pour non pas financer son déficit, mais pour renouveler ses dettes. Il sera donc essentiel dans les prochaines années de rendre la confiance aux prêteurs, qui sont aux Etats-Unis plutôt des gestionnaires de fonds de pension, et en Europe des fonds de compagnies d'assurances ou de SICAV. Le système de Sciences Po, qui est l'un des plus privilégiés de l'enseignement supérieur du point de vue des finances publiques, ne peut plus voir ses ressources augmenter fortement. Dans un cadre où les entreprises sont désormais sollicitées par l'ensemble des dispositifs d'enseignement supérieur, la capacité à augmenter les ressources paraît également très limitée à cet égard. Si les étudiants considèrent que le système des droits de scolarité est contestable sur le principe comme dans la forme, et que les étudiants étrangers doivent avoir un régime privilégié au regard de ceux qui entrent dans des écoles de commerce françaises, il faut alors stopper toute progression des dépenses. Il faut alors cesser d'augmenter les effectifs des étudiants. Michel PEBEREAU juge urgent d'émettre un avis en direction du Conseil d'administration de la FNSP concernant la forte inquiétude relative à l'augmentation des dépenses. La situation est sérieuse pour l'ensemble du pays. Un effort considérable devra être consenti pour rétablir, en l'espace de trois ou quatre années, l'équilibre des finances publiques. Si les organisations étudiantes n'accordent pas de marge de manœuvre, Michel PEBEREAU est d'avis d'aller plus loin dans les diminutions de dépenses.

Richard DESCOINGS estime que la question relative aux étudiants étrangers hors Union européenne est légitime. Il regrette qu'elle s'inscrive toutefois chez Arnaud Bontemps dans un cadre idéologique qui ne fait pas l'effort d'examiner la réalité. Les actions de toutes les équipes de Sciences Po seraient délibérément liées à une volonté de placer dans une situation de soumission les étudiants étrangers hors Union européenne alors, qu'auparavant, cette soumission n'existait pas. En 2003, il n'existait quasiment pas de produit de droits de scolarité. Sciences Po reposait pour l'essentiel sur le financement

de l'Etat. Peu d'étudiants boursiers pouvaient être comptabilisés, de l'ordre de 6 %. Depuis lors, ce taux est passé à 26 %. Richard DESCOINGS demande s'il faudrait revenir en arrière vers un « âge d'or » sans droits de scolarité et avec des étudiants boursiers exclusivement *via* le CROUS. Aujourd'hui, les étudiants boursiers reçoivent 75 % supplémentaires du montant versé par le CROUS. Richard DESCOINGS remarque que la proposition de l'UNEF est donc de supprimer cette augmentation de 75 %, fondée sur le système injuste des droits de scolarité. Par ailleurs, Richard DESCOINGS considère comme habile de n'évoquer que l'augmentation des droits de scolarité, sans prendre en compte la redistribution dont les étudiants hors Union européenne bénéficient. Le journal *Le Monde de l'Education* décrit Sciences Po comme l'institution universitaire la plus généreuse pour les étudiants étrangers hors Union européenne. 25 % des droits de scolarité sont redistribués. Certes, il pourrait être envisagé de ne pas augmenter les droits, voire de les baisser en 2013 et, partant, de supprimer les bourses. La solidité financière serait meilleure. Richard DESCOINGS conclut que l'opposition entre l'UNEF et la direction sur ce sujet est radicale. Cette opposition se retrouve au demeurant au niveau national, entre l'UNEF et Yves Lichtenberger. Richard DESCOINGS interpelle l'UNEF quant à leur conscience du privilège que constitue la poursuite d'études supérieures. Les étudiants de Sciences Po protègent leurs acquis. Dans un monde devenu peu républicain, les étudiants défendent légitimement leur propre intérêt de corps. Cependant, s'il faut revenir à la situation de 2003, le nombre d'étudiants boursiers retombera à 10 %, avec le montant des bourses du CROUS. Le système financier de l'institution serait alors plus prévisible et plus sûr. Cette proposition implique que l'UNEF aille la défendre devant lesdits étudiants boursiers.

Par ailleurs, Richard DESCOINGS ne peut pas prendre l'engagement d'un gel des droits d'inscription pour 93 % des Français. Le traitement sera différencié entre les personnes à faibles ressources et celles qui disposent de moyens conséquents. Aujourd'hui, 50 % des familles françaises ne déboursent rien en droits de scolarité. Richard DESCOINGS considère déjà presque choquant de geler le montant des droits à ce point vers le haut. 7 % des familles françaises connaîtront une faible augmentation. De plus, la linéarisation est envisageable, en commençant au premier euro. Il est possible de traiter de manière différenciée les familles qui gagnent 150 000 euros par an.

Au regard de l'autonomie de l'étudiant, Richard DESCOINGS compare Sciences Po à la situation de l'Ecole Polytechnique ou de l'Ecole Normale Supérieure, qui comprennent peu d'élèves, tous rémunérés. Les élèves intégrés après la licence ne sont pas payés. L'autonomie des enfants de familles aisées n'est pas un projet soutenu par l'établissement. Richard DESCOINGS indique à Paul Bernardet que l'inflation n'augmente pas les salaires nominaux. Le pouvoir d'achat n'augmente pas, au contraire des prix.

En outre, Richard DESCOINGS reconnaît le manque d'espace à destination des étudiants. L'une des solutions est d'accueillir moins d'étudiants.

Robert SKIPPON note qu'il n'a pas émis une telle proposition.

Richard DESCOINGS confirme ce point. Selon lui, une autre solution est d'augmenter les espaces. Cependant, un tel investissement demande des fonds.

Concernant la question des langues, Richard DESCOINGS espère que Sorbonne Paris-Cité remportera l'initiative d'excellence pour laquelle elle s'est portée candidate. Dans une université œcuménique, les enseignements de langues seront professés par des professionnels de l'enseignement des langues de l'INALCO et de Paris III. La formation en langues sera alors la plus belle qui puisse être imaginée.

Au sujet du résultat de 2011, la DGES a adressé deux lettres qui ne sont pas totalement en adéquation : l'une confirme les engagements contractuels pour 2011, l'autre indique qu'il sera pris en considération une avance qui aurait été réalisée l'année précédente et dont la direction de Sciences Po conteste la réalité.

De plus, le nombre d'étudiants et le nombre de salariés sont en corrélation quoiqu'indirects.

Alexandre FLEURET se réjouit de la tenue du présent débat, qui est fertile pour tous. L'UNEF prend en considération la complexité de la question des droits d'inscription, à l'heure où les socles de solidarité sur lesquels reposait la société sont remis en question. Le système de justice sociale sur lequel s'appuie Sciences Po n'est pas celui défendu par l'UNEF. Le syndicat a apporté aux étudiants

l'échelon 0, l'échelon 6 et le dixième mois de bourses. Il existe un grand nombre d'étudiants venant de milieux défavorisés qui ne sont pas boursiers par un système d'aides sociales qui, au demeurant, n'a pas évolué depuis 1945. Le ministre actuel de l'Enseignement supérieur signalait, dans un rapport de 2003, l'insuffisance et le manque de lisibilité du système, qui ne répondait plus aux exigences sociodémographiques du corps étudiant. Dans toutes les grandes écoles, la part de boursiers augmente. Pour autant, la démocratisation est en berne au niveau national. Alexandre FLEURET souligne qu'il serait difficile au niveau budgétaire de supprimer les frais d'inscription à l'heure actuelle. Certes, certains membres du Conseil de direction ne verraient pas d'objection à voir encore augmenter le montant des frais d'inscription. Néanmoins, la crise de la dette publique a été en partie déterminée par la part de l'endettement privé aux Etats-Unis, notamment des ménages pour acquérir leurs biens immobiliers.

Michel PEBEREAU remarque que la situation française n'est pas identique.

Alexandre FLEURET note qu'il est possible de s'interroger sur le poids de l'endettement privé et public en France. 30 % de l'endettement public seraient dûs aux effets de la crise, 70 % aux effets des décisions gouvernementales. Il faut donc mener une réflexion sur les modes de financement.

Robert SKIPPON précise qu'il a enseigné dans les universités de Paris III, Paris VII et à l'INALCO et que ses collègues ont des parcours similaires. Les professeurs de langues à Sciences Po n'ont rien à envier aux institutions citées.

Richard DESCOINGS lui répond que ces professeurs n'ont pas été recrutés par leurs pairs *via* les processus académiques de l'université.

Michel PEBEREAU ajoute que les maîtres de conférences dans les autres disciplines qui ont été recrutés par Sciences Po sont dans la même situation.

Au sujet du passif de l'institution, Pierre-Yves SUARD précise que l'ensemble des emprunts souscrits depuis plus de cinq ans ont visé logiquement à adosser les actifs de long terme, à savoir les acquisitions immobilières de Sciences Po. Pour les comptes arrêtés actuellement, c'est-à-dire les comptes de 2010, la dette totale à long terme s'élevait à 53 millions d'euros sur un total d'un peu plus de 126 millions d'euros. A cette somme, il faut ajouter, pour 2011, l'emprunt consacré à l'acquisition du 9, rue de la Chaise, à hauteur de 8,8 millions d'euros. A l'arrêté des comptes de 2011, le montant total de la dette sera d'environ 62 millions d'euros. L'actif immobilisé s'élève à 85 millions d'euros dans les comptes de 2010. Le reste est formé d'actifs circulants, à hauteur de 38,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les charges constatées d'avance pour un peu moins de 3 millions d'euros. Le total du bilan était de 126,7 millions en 2010.

Hervé CRES propose de mettre à l'ordre du jour d'un des premiers Conseils de direction de l'année 2012 une présentation systématique de l'insertion professionnelle des étudiants de la promotion 2010 et des moyens mis à disposition par Sciences Po pour eux. Hervé CRES indique que ces moyens ont considérablement augmenté à travers la constitution des écoles professionnelles qui elles-mêmes participent à l'offre de ressources destinée aux étudiants. Il effectuera une présentation consolidée de l'ensemble de ces dispositifs. Une grande augmentation du volume de stages traité par Sciences Po Avenir a été constatée, avec plus de 2 300 stages au niveau master traités cette année. Plus de 1 000 stages optionnels ont été proposés. Peuvent être également cités 1 350 stages de terrain, 250 stages liés au certificat d'aptitudes managériales, *etc.*

c) Votes

Michel PEBEREAU soumet les résolutions au vote. Un dénombrement préalable des votants a lieu en tenant compte des procurations : 21 votants sont ainsi comptabilisés. Chaque article est soumis au vote séparément.

La résolution n°1 relative au montant des droits de scolarité est adoptée avec treize voix en sa faveur et huit abstentions.

La résolution n° 2 relative au concours administratif est adoptée avec seize voix en sa faveur et cinq abstentions.

La résolution n° 3 relative aux procédures d'entrée est adoptée à l'unanimité.

La résolution n° 4 relative au taux des rémunérations de la formation continue diplômante est adoptée à l'unanimité.

La résolution n° 5 relative aux droits de bibliothèque est adoptée à l'unanimité.

La résolution n° 6 donnant un avis favorable à la proposition de budget 2012 est adoptée avec quatorze voix en sa faveur, deux abstentions et cinq votes contre.

II. APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES MODALITES D'ENTREE, A PARTIR DE 2013, AU COLLEGE UNIVERSITAIRE.

a) Exposé

Hervé CRES rappelle que le projet de modification a déjà fait l'objet d'une présentation au Conseil de direction de novembre 2011. Des discussions ont eu lieu en Commission paritaire la semaine précédente et au cours de trois groupes de travail de deux heures. Hervé CRES déclare que l'insertion des procédures d'admission dans le calendrier national de l'orientation post-baccalauréat est une exigence citoyenne à laquelle Sciences Po ne peut se soustraire. La modification apportée constitue l'opportunité d'améliorer encore plus avant les procédures d'admission et de mettre en exergue les valeurs que porte Sciences Po. La direction souhaite avant tout recueillir davantage d'informations sur les individualités qui seront admises et qui porteront plus tard les valeurs de l'institution. Le Collège universitaire donne le droit à tous ses étudiants d'entrer dans les écoles professionnelles. Le profil des étudiants doit donc être en adéquation avec l'ensemble du projet éducatif.

Au sujet des dispositions générales du règlement, Hervé CRES indique que les procédures d'admission, qui auraient lieu chaque année entre mars et mai, seraient assorties d'une condition suspensive, qui est la réussite au baccalauréat. Elles constituent un outil essentiel pour l'affectation des étudiants admis au Collège sur les sept différents campus.

Le deuxième article du règlement acte une admission en deux temps pour tous. La direction estime que les conditions d'admission seront grandement améliorées si un entretien oral est imposé à tous les étudiants. La phase d'admissibilité tente de recueillir le maximum d'informations sur les individualités qui font acte de candidature. Le dossier de candidature sera l'un des deux piliers qui fondera la décision d'admissibilité. Il ira au-delà des talents scolaires pour aller chercher des aptitudes précieuses, notamment sur l'engagement dans la vie associative, sportive, culturelle, politique ou syndicale. La diversité des talents demeure plus que jamais un enjeu considérable. En parallèle, les épreuves écrites d'admissibilité seront simplifiées. La direction souhaite les organiser sur deux demi-journées. Il n'est pas encore décidé si elles seront groupées en une seule journée ou sur un après-midi et le lendemain matin. L'objectif est de réduire l'inconfort pour les candidats qui doivent passer des épreuves en cours d'année scolaire et hors période de vacances pour certains. Le nombre et la durée des épreuves sont réduits. L'histoire demeure l'une des disciplines emblématiques. Cette épreuve d'histoire comparée, diachronique, de quatre heures permet d'identifier les talents au-delà de ce que peut révéler le dossier scolaire. Une épreuve au choix permet au candidat de s'exprimer dans l'une de ses disciplines d'élection : littérature, mathématiques, sciences économiques et sociales. L'épreuve de langue étrangère simplifiée est raccourcie à une heure trente et permettra d'évaluer deux des quatre aptitudes fondamentales, que sont la compréhension et l'expression écrites.

La phase d'admission est composée d'un entretien obligatoire pour tous et d'un entretien en langue étrangère pour vérifier les deux autres aptitudes que sont la compréhension et l'expression orales. Le Collège se distingue dans le concert des grands collèges internationaux par le multiculturalisme et le plurilinguisme. La place des langues dans la formation doit être réaffirmée. Par ailleurs, en 2013, l'oral de langue sera en effet obligatoire pour tous dans toutes les séries. Sciences Po suit de la sorte un mouvement qui se déploie à l'échelon national.

Les titres II et III ne connaissent aucun changement de fond, hormis des améliorations à la marge sur la forme.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN apporte une remarque concernant la disposition de la page 1 : « *Les Candidats s'engagent à respecter, dès leur inscription, l'ensemble des dispositions du présent Règlement.* » Il note qu'en tout état de cause, il n'y a pas pour un candidat à s'engager à suivre des éléments réglementaires qui lui sont imposés. En page 2 concernant l'article 1, il remarque que le baccalauréat ne peut avoir été obtenu lors de la première session puisque les étudiants se portent candidats auparavant. Il suggère de supprimer la mention « *obtenu au cours de la 1^{ère} session* ». Par ailleurs, il rappelle que lors du débat d'orientation, il avait été souhaité de maintenir un certain nombre de places pour les mentions très bien. Il note que dans le nouveau système, certains étudiants peuvent être dispensés des épreuves d'admissibilité. Il s'interroge sur la notion de dossier impeccable et si l'oral aboutira à recalculer certains de ces étudiants. Il souhaite s'assurer de la logique de cette disposition et, notamment, de la proportion de candidats concernés par cette exemption. En outre, en page 5, dans le dernier alinéa, au sujet de la candidature à la procédure internationale, il relève la nécessité d'ôter l'adverbe « *exclusivement* » ou de remplacer la mention « *situé en région* ». En page 6, article 6, il propose de remplacer « *résident* » par « *consistant* ». Page 7, à propos du jury d'admission, Emmanuel GOLDSTEIN rappelle que la question de savoir si les campus ont la personnalité morale et un représentant avait déjà été débattue en Conseil de direction et avait reçu une réponse positive au travers du texte de 2009. Du point de vue d'Emmanuel GOLDSTEIN, la réponse est négative : le fait de donner une autonomie morale aux campus ne lui paraît pas pertinent. En page 9, à l'article 12.1, sa question porte sur la date des épreuves pour les étudiants des conventions d'éducation prioritaire. Jusqu'alors, les épreuves qui s'adressaient à ces étudiants se passaient après le baccalauréat. Ce changement induit une modification dans la rédaction. Les notes obtenues aux épreuves anticipées du baccalauréat sont examinées, et non seulement celles du baccalauréat. Emmanuel GOLDSTEIN en déduit que les épreuves d'admissibilité auront lieu avant la tenue du baccalauréat. Il demande des précisions quant au calendrier. Par ailleurs, il note que la date de signature du règlement est le 12 décembre, et non le 11. Enfin, il se demande à quel titre le président de la FNSP est signataire du règlement qui porte sur les conditions d'entrée à l'IEP.

Maxence MELY rappelle que trois thèmes ont été évoqués lors du dernier Conseil de direction. Il remarque que malgré sa demande, la date de la saisine de l'information de la part de la DGES n'a pas été communiquée. Il n'a pas non plus eu de copie d'un quelconque élément à cet égard. L'épreuve d'ordre général a fait l'objet de nombreuses discussions. Le MET n'a pas eu satisfaction sur ce point. Cependant, sur l'épreuve de langue, il salue la réelle évolution de la position de la direction. Des épreuves de langue auront lieu à l'écrit comme à l'oral. Il s'agit d'un message fort à destination des lycées, des recruteurs et des concurrents internationaux. Toutefois, il regrette que sa force soit amoindrie par une modification introduite en Commission paritaire, qui vise à limiter l'impact de cette évolution : les candidats qui recevraient la plus mauvaise note à l'oral de langue pourraient être admis. La note de cet oral compterait alors beaucoup moins que les autres notes. Cette réforme n'a pas de sens si l'épreuve n'est pas prise en compte dans l'évaluation du candidat.

Christian LEQUESNE revient sur le fait que la procédure internationale soit appliquée à l'ensemble des élèves des lycées français du réseau AEFÉ. Dans ces lycées, les élèves sont soit des résidents du pays, soit des enfants d'expatriés français. Christophe LEQUESNE s'étonne que ces derniers ne soient pas soumis à l'épreuve écrite d'histoire et à l'épreuve optionnelle dans la mesure où ils suivent les mêmes programmes. Il préconise donc que soit appliquée aux élèves français de ces lycées la phase d'admissibilité commune.

Paul BERNARDET rappelle que l'objectif de l'UNEF n'est pas que la population étudiante de Sciences Po soit, au pourcentage près, représentatif de la population française. Il ne s'agit pas non plus que Sciences Po corrige des inégalités qui existent déjà dans la société française. Cependant, l'attachement à la justice sociale implique une préoccupation forte pour l'égalité des chances face à l'entrée à Sciences Po. Aujourd'hui, 70 % des étudiants à Sciences Po sont issus de classes aisées. Avec des résultats équivalents au baccalauréat, un étudiant issu d'une classe populaire a 2,2 fois moins

de chances de réussir l'examen d'entrée qu'un candidat issu des classes favorisées. L'objectif de l'UNEF est donc que la réforme n'accroisse pas cette inégalité de fait. L'UNEF se réjouit d'un certain nombre de propositions, à l'instar de l'étude du dossier, de la sélection en deux temps, de l'entretien de motivation, de la révision des épreuves écrites et de la disparition de l'épreuve d'ordre général, de l'examen sur deux journées et de la voie sans examen écrit qui concernerait au moins 10 % des candidats. Cependant, plusieurs risques peuvent émerger, à savoir l'autocensure culturelle et/ou financière. A ce titre, l'UNEF sera vigilante sur la délocalisation des épreuves écrites et des épreuves orales. De plus, l'UNEF regrette le maintien de l'épreuve orale de langue même si l'épreuve écrite se modifie profondément et positivement, avec sa pondération divisée par deux, son raccourcissement et sa modification sur le fond. L'oral de langue risque d'annuler les effets positifs apportés par la réforme de l'épreuve écrite. Il est nécessaire que cet oral ne soit pas discriminant pour les candidats.

Alexandre FLEURET indique que le dossier de l'UNEF donné aux membres du Conseil de direction est accompagné de l'amendement proposé à la dernière Commission paritaire, amendement qui a été adopté avec six votes en sa faveur, trois contre et deux abstentions. Il soumet au vote du Conseil de direction cet amendement. Alexandre FLEURET signale que l'UNEF est sensible aux classements internationaux, même si elle n'en partage pas l'idéologie. Elle n'estime pas que le message envoyé par Sciences Po par la sélectivité extrême de l'oral de langue à l'entrée en première année soit un signal pertinent pour les recruteurs et les classements. Le niveau de sortie est beaucoup plus fondamental. Il existe notamment une demande forte des étudiants quant à faire valoir une certification à la sortie du diplôme. De plus, l'aiguillage des étudiants dans les classes de langue selon leur niveau pourrait être effectué après les phases d'admission, ce qui permettrait de réduire considérablement le nombre d'étudiants à évaluer et d'alléger la charge de travail pour les équipes salariées. Enfin, Alexandre FLEURET revient sur l'idée d'un effet d'entraînement et de « déversement » de l'oral de langue sur l'ensemble des lycées. Il doute de l'existence de cet effet. Même si des évolutions matérielles et pédagogiques ont lieu, le temps de parole par lycéen et par année est de l'ordre de 6 à 7 minutes environ. Selon Alexandre FLEURET, la question n'est donc pas de déterminer la place de la langue, mais le niveau minimum pour être admis à Sciences Po et la compétence qui doit être la plus valorisée. L'oral de langue est déjà compris dans les procédures d'admission à travers l'examen du dossier, d'autant que le travail oral est amené à occuper une place plus grande dans les lycées. La direction s'était engagée à valoriser la motivation, une fois un niveau minimal validé. L'UNEF juge que l'oral de langue tel qu'il est proposé dans la réforme ne répond pas à cet objectif. L'amendement proposé permet d'assurer que l'oral de langue ne pénalisera pas les étudiants qui n'ont pas pu bénéficier d'un séjour linguistique à l'étranger ou d'un enseignement plus poussé en langues en dehors du lycée. Les étudiants qui auront obtenu A-A, A-B ou A-C pourraient ainsi être admis. L'oral remplirait alors sa fonction, qui est de diversifier le profil des candidats sélectionnés et de rattraper un oral de motivation défectueux. Il ne dévierait pas le sens des trois dernières réformes proposées pour les procédures d'admission à Sciences Po.

Hervé FRADET salue le travail de réforme de la procédure d'admission. Il soulève une difficulté concernant l'article 3.2. Il se réjouit du fait que l'épreuve d'histoire demeure l'épreuve emblématique de l'institution et accepte la suppression de l'épreuve d'ordre général. Cependant, il lui semble essentiel que l'épreuve optionnelle de littérature soit corrigée conjointement par des professeurs de lettres et des professeurs de philosophie. Hervé FRADET propose donc un amendement à l'article 3.2, qui est que l'épreuve optionnelle ne soit pas de littérature, mais d'humanités, avec un jury composé à parts égales de professeurs de lettres et de philosophie, neutralisant leurs défauts réciproques.

Robert SKIPPON soutient l'amendement de l'UNEF qui a été voté en Commission paritaire. D'une part, il permet de conserver une épreuve orale de langue, utile pour juger d'un niveau de langue et répartir les élèves dans les cours. D'autre part, il permet de ne pas pénaliser les étudiants handicapés par leur classe sociale d'origine.

Simon BACIK remarque que la question de l'épreuve orale ne porte pas tant sur la discrimination sur le niveau de langue, que sur la discrimination sociale. L'UNEF présente l'oral de langue comme discriminant socialement. Or le concours, par essence, est discriminant. Il doit permettre de sélectionner les étudiants les meilleurs tout en garantissant la justice sociale. Pour la Confédération étudiante, cette justice sociale implique la plus grande diversité des formes d'admission, à savoir la procédure internationale ou celle des conventions d'éducation prioritaire. Il s'agit de capter toutes les formes d'excellence, selon les sélections les moins discriminantes socialement. Ainsi, il importait à la

Confédération étudiante de garder une proportion d'étudiants sélectionnés selon leur excellence dans leur lycée d'origine, notamment en région. Cependant, elle craint que le concours soit ramené aux limites de Paris, du fait des deux jours d'examen à Paris, en sus des préparations. Elle tient à ce que des étudiants en région excellents puissent entrer à Sciences Po. Par ailleurs, le niveau de langue se vérifie à la sortie de Sciences Po, notamment par la certification. Néanmoins, la Confédération étudiante n'est pas opposée à un oral de langue, tout en précisant qu'il doit être pondéré au regard de l'examen et que l'anglais ne doit pas être la seule langue.

Richard DESCOINGS se rallie à l'idée d'une épreuve conjointe de littérature et philosophie. De plus, il lui semble absurde d'organiser un oral de langue si ce dernier ne participe pas à l'évaluation du candidat. Il ne partage pas l'analyse de l'UNEF. Selon lui, les signaux envoyés depuis l'aval ont un impact considérable, notamment sur les candidats qui ne savent pas à quel point il est important de bien parler les langues. En groupe de travail, un nombre de dispenses de l'ordre à 400 ou 500 dossiers a fait l'objet d'un consensus. Au sujet des remarques d'Emmanuel GOLDSTEIN, Richard DESCOINGS note que la lisibilité du règlement constitue un choix moins juridique que politique. Il est effectivement demandé aux étudiants de s'engager. Par ailleurs, la précision sur le baccalauréat demeure vraie même s'il n'a pas encore été obtenu.

Hervé FRADET demande si son amendement pourra être voté.

Richard DESCOINGS propose d'ajouter la mention « *lettres et philosophie* ». De plus, le fait qu'un article de règlement mentionne des représentants de campus ne crée pas la personnalité juridique de ces derniers. Si le Conseil de direction le souhaite, cette mention peut être supprimée. Il propose que la procédure internationale soit débattue lors d'une prochaine séance.

Michel PEBEREAU souhaite que soient récapitulés les différents votes qui sont requis.

Richard DESCOINGS déclare que pour l'oral de langue, la note C est éliminatoire.

Alexandre FLEURET soulève le fait que l'amendement de l'UNEF propose également qu'un candidat ayant obtenu B-A soit également admis. Il demande à ce que l'amendement soit voté dans les termes exacts de ceux validés par la Commission paritaire.

Richard DESCOINGS rappelle que la question porte sur l'existence ou non d'un oral de langue et sur son caractère éliminatoire en cas d'échec. Un réel désaccord est constaté entre la direction et l'UNEF.

Michel PEBEREAU confirme que l'amendement est entendu de la sorte par le Conseil de direction, les autres éléments ne paraissant pas substantiels.

Paul BERNARDET demande que les deux questions soient séparément soumises au vote.

Michel PEBEREAU souligne que les deux questions sont fondamentalement liées.

Alexandre FLEURET rappelle que, statutairement, un avis de la Commission paritaire peut être présenté en ses termes en Conseil de direction. L'UNEF estime que la proposition de la direction autour d'un vote contradictoire dévoie la vision qu'a portée la Commission paritaire.

Michel PEBEREAU rappelle qu'il s'agit logiquement de voter sur le texte de la direction, en le disjoignant du reste du règlement puisqu'il y a débat. Si le texte de la direction est rejeté, la contre-proposition sera alors étudiée.

Simon BACIK souhaite rappeler sa suggestion au sujet du choix de la langue à l'oral.

Richard DESCOINGS confirme que l'anglais ne sera pas la seule langue qui pourra être évaluée.

c) Votes

La proposition de la direction concernant l'oral de langue est approuvée avec treize voix en sa faveur, une abstention et six votes contre.

Michel PEBEREAU indique qu'est ensuite soumis au vote le texte du règlement, avec trois amendements. Le premier est relatif à l'épreuve optionnelle de « *littérature et philosophie* » à l'article 3.2. Le second est la mention de ce qu'une note C à l'oral de langue est éliminatoire à l'article 4.3. Le troisième : à l'article 8.2 est gommée la mention des « *représentants des campus* ».

Arnaud BONTEMPS s'interroge sur la formulation proposée au vote dans la mesure où le texte était d'admettre des candidats ayant reçu A-A et A-B à l'oral de motivation et à l'oral de langue. Pour les candidats ayant obtenu d'autres combinaisons de notes, le jury fonderait souverainement sa décision sur l'avis des commissions et l'ensemble des éléments du dossier de candidature. La reconnaissance du C en langue éliminatoire constitue un autre vote que le texte du règlement.

Richard DESCOINGS déclare que la note de C éliminatoire a été votée. Il indique avoir émis une proposition en séance, compte tenu des éléments échangés. La décision des membres du Conseil de direction a été prise en parfaite connaissance de cause.

Alexandre FLEURET affirme avoir entendu une première intervention de Richard Descoings invitant à voter le texte tel qu'il est proposé par la direction. Il avait appelé à voter l'amendement, écrit formellement, qui aurait permis de voter en connaissance de cause, sans avoir de problème d'interprétation *a posteriori*.

Michel PEBEREAU remarque qu'il n'existe pas de problème d'interprétation dans la mesure où Richard Descoings a précisé plusieurs fois la proposition.

Robert SKIPPON, qui était présent à la dernière Commission paritaire, confirme le fait que la proposition de la direction reprenait les termes exacts de l'article 4.3. Aucune mention n'avait été faite d'une note éliminatoire. Cette proposition n'a pas été votée par la Commission paritaire.

Richard DESCOINGS rappelle qu'à l'issue d'une délibération du Conseil de direction, il n'est pas interdit à la direction de proposer un amendement à ce qui a été discuté en séance. Les positions se sont durcies. Il est institué un oral de langue pour l'admission. L'attribution de l'évaluation C interdit l'admission.

Alexandre FLEURET s'interroge sur la validité procédurale de ce vote. En séance, le texte de la direction est modifié.

Michel PEBEREAU met au vote le règlement assorti des trois amendements pré-cités.

La proposition de règlement amendé à l'issue des débats est approuvée avec quatorze voix en sa faveur, et six votes contre.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2011.

Vote

Michel PEBEREAU soumet le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011 au vote.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Michel PEBEREAU constate l'absence de questions diverses.

Michel PEBEREAU remercie les membres du Conseil de direction pour leur patience et rappelle que la prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le lundi 13 février 2012, à 8 h 30 en salle François-Goguel.

La séance est levée à 10 heures 51.